

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/161

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE  
BOISSONS – CLUB ATHLETIQUE DU BASSIN BELLEGARDIEN (CABB)**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association CLUB ATHLETIQUE DU BASSIN BELLEGARDIEN (CABB), tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie du dimanche 10 décembre 2023 à 11h30 au dimanche 10 décembre 2023 à 18h00, au Gymnase Antoine Jacquet, 01200 Valsershône, à l'occasion du Championnat de l'Ain Benjamins/Minimes,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'association CLUB ATHLETIQUE DU BASSIN BELLEGARDIEN (CABB) est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du dimanche 10 décembre 2023 à 11h30 au dimanche 10 décembre 2023 à 18h00, au Gymnase Antoine Jacquet, 01200 Valsershône, à l'occasion du Championnat de l'Ain Benjamins/Minimes.

**Article 2 :** L'association CLUB ATHLETIQUE DU BASSIN BELLEGARDIEN (CABB) se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 13 novembre 2023

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée  
Isabelle OLIVIERA



Mis en ligne le 08 décembre 2023